

Convocation

CONSEIL MUNICIPAL

(Art. L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

MAIRIE de MAGALAS

Madame, Monsieur,

En application de l'article 4 du décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

En tant que membre du conseil municipal de Magalas,

Vous êtes prié(e) d'assister à la réunion de ce conseil, qui aura lieu le **vendredi 5 juin 2026 à 18h00 à la salle de la convivialité.**

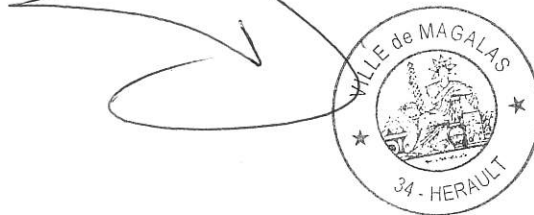
Cette réunion, dont la date est impérative et définie par le décret précité, a pour objet d'élire les délégués titulaire(s) et suppléants de la commune en vue des élections sénatoriales. Les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 27 septembre 2026 en préfecture de l'Hérault.

Vous disposez de la faculté de donner pouvoir à un conseiller de votre choix en cas d'absence.

A Magalas, le 2¹ mai 2026

Le Maire,

Philippe LAPANOUSE



POUVOIR

Je soussigné M. - Mme donne pouvoir à M. – Mme
pour me représenter et prendre part au vote, lors de la séance du Conseil Municipal du 5/06/2026

Fait à Magalas, le

Signature :